

L'indifférence des fonctionnaires fédéraux pour la situation des contribuables, explique la façon dont ils traitent leurs homologues provinciaux. A moi qui ai passé quelques années ici, il m'apparaît évident que le gouvernement libéral est partisan de la manière forte. La seule méthode qu'il pratique est celle de l'autocratie, de l'autoritarisme. Nous en avons une nouvelle preuve dans les négociations qui concernent l'application du décret de l'organisation des mesures d'urgence, cette mesure draconienne et antidémocratique qui brime les libertés canadiennes.

M. le vice-président: A l'ordre. J'invite le député à traiter du projet de loi en discussion, lequel porte sur les transferts aux provinces. Le député s'engage maintenant dans une autre voie. J'ai peut-être tort de ne pas voir de lien entre le projet de loi en discussion et ses propos mais, en tout cas je l'invite à rester dans le sujet.

M. Fretz: Je vous remercie de votre interruption, monsieur le Président. J'arrivais juste à l'endroit qui va faire le lien. En m'entendant, vous comprendrez.

M. Malone: Il va non seulement comprendre, mais applaudir.

M. Fretz: C'est exact. Je remercie le député de Crowfoot (M. Malone).

Dans une note confidentielle publiée l'an dernier par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), un haut fonctionnaire de l'organisation des mesures d'urgence informait le président du Conseil privé (M. Pinard) que si la province n'était pas disposée à négocier un accord d'organisation, tous les crédits fédéraux prévus au programme conjoint de l'organisation des mesures d'urgence seraient supprimés. C'est là que j'arrive au fait. C'est ce genre d'arrogance qui va créer plus que toute autre chose la discorde entre les provinces et l'État fédéral. L'inconséquence engendre l'inconséquence.

Si nous voulons édifier un pays en «protégeant nos foyers et nos droits», il faut avoir présente à l'esprit la division des pouvoirs définie par nos constituants il y a plus d'un siècle, et la respecter. Pour cela, il faut reconnaître les droits des provinces, partenaires égales au sein de la Confédération.

J'exhorte le gouvernement et le cabinet à tenter, sur leur déclin, de redonner au Canada son unité d'autrefois, si rudement mise à l'épreuve par des attitudes qui sapent l'esprit même de notre pays.

Je le répète, l'avenir du Canada appartient aux jeunes. Pourtant, on ne leur offre pas de travail et les programmes d'études ne satisfont plus à leurs besoins. Ils sont incapables de réaliser leurs rêves parce que le gouvernement a délibérément comprimé les moyens de financement au profit de travaux d'égout, de Canadair, pour s'offrir Petro-Canada, des mesures budgétaires qui font long jeu, des avions ministériels, pour se payer des frais de représentation afin de soudoyer les partisans libéraux, et parce qu'il a trouvé une foule d'autres tactiques tout aussi répréhensibles en vue de dilapider les fonds publics.

Pourquoi faut-il isoler, contrarier, voire ostraciser ceux-là mêmes à qui nous devrions rendre des comptes? L'unité renforcera notre pays, alors que l'isolement ne peut que semer le mécontentement. Ainsi en est-il du projet de loi C-12, qui mécontente tout le monde.

Je vais citer quelques chiffres. Depuis l'année financière 1979-1980, la part des crédits fédéraux destinés aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire n'a pas cessé de

baisser; elle s'élevait alors à 50 p. 100 de l'ensemble des dépenses provinciales et n'atteint plus que 42 p. 100 en 1982-1983. Les contributions fédérales versées aux provinces sont passées au cours de cette période de 9.3 à 12.1 milliards de dollars. Au même moment, les dépenses provinciales au titre de l'équipement et du fonctionnement ont augmenté de 18 à 28.6 milliards de dollars. En d'autres mots, le gouvernement fédéral a payé environ trois milliards de plus alors que les provinces avaient besoin d'au moins 10 milliards pour faire fonctionner les programmes à leur niveau de 1979.

Quelqu'un doit céder quelque part. L'argent ne pousse pas aux arbres. Pas étonnant que les frais de scolarité aient grimpé de façon astronomique ces dernières années. On s'explique aussi que les hôpitaux fassent payer des frais modérateurs et que les médecins pratiquent la surfacturation. Pourtant, bien que les paiements de transfert n'aient augmenté que légèrement, le déficit s'est accru à pas de géant.

On ne peut donc pas attribuer le déficit aux paiements de transfert. Il faut en chercher la cause ailleurs. Le déficit est le fruit du gaspillage dont j'ai parlé. Il découle de l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard des provinces, laquelle risque de faire éclater notre confédération d'aujourd'hui.

En terminant, il est grand temps que le gouvernement enlève ses verres teintés de rose pour voir le monde tel qu'il est et comprimer ses dépenses non essentielles. Il ne sert à rien de rouler les jeunes Canadiens sous prétexte de chercher à réduire ses dépenses.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir contre cette mesure fort inique qu'est le projet de loi C-12, loi modifiant la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. En quelques mots, on cherche par le biais de cette mesure à justifier par voie législative l'initiative illégale qu'a prise le gouvernement lorsqu'il l'a décidé de réduire de plus de 100 millions de dollars les subventions promises par le législateur aux universités canadiennes pour l'exercice 1983-1984, et ce en plafonnant rétroactivement à 6 p. 100 l'augmentation prévue à l'origine. Mais pis encore, pour 1984-1985, cette augmentation est limitée à 5 p. 100. Pareille décision prive les universités et collèges de l'Ontario, notamment, d'environ 42 millions de dollars pour 1983-1984, et probablement de 97 millions pour 1984-1985.

Comment en sommes-nous arrivés à nous plonger dans ce pétrin? Ceux d'entre nous qui ont quitté le service militaire en 1945 avaient eu l'impression que la nation était partie du bon pied. Des milliers d'anciens combattants, tant des hommes que des femmes, ont pu poursuivre des études universitaires grâce au concours financier du ministère des Affaires des anciens combattants.

M. Laniel: N'oublions pas que ce fut sous un régime libéral.

M. Heap: Cette décision a largement favorisé l'essor du Canada. De 1945 à 1975, grâce à l'immigration, la population du pays a pratiquement doublé, et le nombre des inscriptions aux universités s'est accru en conséquence. En 1975, les autorités fédérales et provinciales se sont mises à comprimer les dépenses consacrées à des services nécessaires qu'on offrait aux Canadiens, notamment dans les universités et les collèges. En 1982, le gouvernement fédéral imposait par voie législative une nouvelle réduction de 400 millions de dollars par an pour les